

Infos clés sur Beem

Comment fonctionne Beem?

Les utilisateurs qui ont activé la plateforme Beem interactive récupèrent des contenus issus du monde réel sur leur smartphone en un simple clic, par exemple des informations, des vidéos, des offres ou des jeux-concours. Ce processus est similaire à la consultation d'informations complémentaires via un code QR.

Quelles apps permettent d'utiliser Beem?

Il sera possible d'utiliser Beem via les apps des partenaires 20 Minutes et Bluewin à partir d'octobre 2019 et Blick.ch suivra au premier semestre 2020. Les utilisateurs peuvent aussi utiliser directement l'app Beem.

Qui utilise Beem?

Beem peut être utilisée par des musées, lors de salons, dans le cadre d'événements sportifs et musicaux ou encore par des annonceurs. Les utilisateurs qui ont activé Beem récupèrent des contenus issus du monde réel en un simple clic sur leur smartphone, par exemple des informations, des vidéos, des offres ou des jeux-concours.

Des supports publicitaires Beem d'APG|SGA et des spots de cinéma de WerbeWeischer sont à la disposition des annonceurs pour les interactions. Un pilote TV aura lieu avec les premiers clients à partir d'octobre.

Avec quelles technologies Beem sera-t-elle lancée au mois d'octobre?

Deux technologies avérées sont utilisées pour la reconnaissance d'objets et de signaux audio par Beem. Les objets, par exemple un tableau dans une exposition ou un panneau d'affichage, sont équipés d'un émetteur Bluetooth standard. Ce dernier envoie un signal (Token) reconnaissable par les apps compatibles Beem et ouvertes par les utilisateurs.

Les signaux audio utilisés dans les spots de cinéma ou TV peuvent être reconnus via Audio Content Recognition (ACR). Un modèle sonore acoustique («Fingerprint») de signal audio, p. ex. de spot TV, est créé et enregistré dans Beem. Beem peut ainsi reconnaître le signal audio correspondant. Une notification discrète s'affiche alors dès que Beem reconnaît ce modèle sonore ou reçoit un signal Bluetooth. Lorsque l'utilisateur clique dessus, il accède aux informations et offres correspondantes. L'utilisation de sons haute fréquence est envisageable pour certaines applications. Néanmoins, dans un premier temps, ce processus ne sera pas utilisé lors du lancement en octobre.

Comment Beem garantit-elle la protection des données?

La loi fédérale suisse sur la protection des données est strictement respectée. Seules les données requises pour le déroulement d'une campagne ou d'un événement sont prélevées – et ce, toujours avec l'accord de l'utilisateur.

- **Opt-In:** l'utilisateur doit expressément activer la fonction Beem dans une app compatible Beem («Opt-In») et autoriser les accès correspondants de l'app au microphone et à Bluetooth ou à la localisation. Beem doit être activée pour recevoir des signaux et ne peut le faire que si une app compatible Beem ou l'app Beem est ouverte et au premier plan. La fonction Beem peut être désactivée à tout moment dans les paramètres de l'app correspondante et il est possible de demander la suppression des données.
- **L'utilisateur décide de l'interaction:** si une app compatible Beem ouverte ou que l'app Beem reçoit un signal Bluetooth ou audio et que l'utilisateur clique sur la notification discrète, Beem affiche les contenus correspondants. Par conséquent, jamais Beem ne reçoit de signaux ou ne montre de contenus sans l'accord des utilisateurs – pas de push. Si l'utilisateur ne clique pas sur la notification, celle-ci disparaît au bout de deux minutes.
- **Possibilité d'utilisation anonyme:** les utilisateurs peuvent consulter des contenus sans inscription (saisie de données personnelles). Certaines interactions requièrent néanmoins l'utilisation de données personnelles. C'est par exemple le cas pour les jeux-concours afin d'informer du gain. Beem ne transmet ces données qu'au donneur d'ordre concerné avec l'accord exprès de l'utilisateur (celui-ci est demandé pour chaque transmission) et seulement



swisscom

s'il accepte les directives du donneur d'ordre sur la protection des données. Beem enregistre les données saisies par l'utilisateur sur son compte et lui évite ainsi de les saisir à nouveau.

- **Beem n'établit pas de profil de mouvement, ne fait pas de Cross Device Tracking et n'écoute pas les conversations:** aucun profil de mouvement des utilisateurs n'est établi. Pour les optimisations de site dans le cadre de campagnes, seules des données anonymisées sont utilisées. Beem n'est pas utilisée pour affecter différents terminaux à un utilisateur. Dans le cadre de l'autorisation d'utilisation du microphone, Beem ne reconnaît pas de voix, mais seulement le modèle sonore d'un signal audio défini au préalable. La comparaison de la piste audio avec le modèle sonore recherché s'effectue sur Beem uniquement au niveau local (sur le téléphone portable de l'utilisateur).

Plus d'informations sur www.beem-now.ch/fr